

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 15 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
9 NOVEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
25 NOVEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 33

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUULT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Bernard AUDRAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Eric LIPPENS, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°149-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES LES METAIRIES 3 A NIVILLAC -
CESSION DE FONCIER AU PROFIT DE M. FREDERIC ANGE POUR LE COMPTE DE LA SARL SYSCOM**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que, par délibération n°117-2016 du 20 septembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'une emprise foncière sur le parc d'activités des Métairies 3 à Nivillac, correspondant aux parcelles cadastrées YS 573 pour partie, YS 454 pour partie et YS 513 pour partie, d'une superficie totale estimée à 885 m² au prix de 20 € HT le m², au profit de M. Frédéric ANGE pour le compte de la SARL SYSCOM.

Le plan d'arpentage confirme la superficie totale de l'emprise, correspondant aux parcelles cadastrées YS 573 pour partie, YS 454 pour partie et YS 513 pour partie, à 914 m², soit un prix total de 18 280 € HT représentant un prix de 21 447,71 € TVA sur marge comprise.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de l'emprise foncière correspondant aux parcelles cadastrées YS 573 pour partie, YS 454 pour partie et YS 513 pour partie, d'une superficie totale de 914 m², au

Envoyé en préfecture le 24/11/2016

Reçu en préfecture le 24/11/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20161115-DELIB_149_2016-DE

profit de M. Frédéric ANGE pour le compte de la SARL SYSCOM au prix de ~~18 280 € HT~~, soit un prix total de 21 447,71 € TVA sur marge comprise,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 24/11/16
Le Président,

